



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**



Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Nancy-Metz

# M1 Master MEEF 1er degré

## Année universitaire 2020-2021

### UE 850 STAGE EN ECOLE

#### Cadrage académique<sup>1</sup>

## Sommaire

Sommaire .....	1
Objectifs .....	1
Cadre.....	2
Activité de l'étudiant .....	2
Action du maître d'accueil .....	3
Evaluation de l'UE 850.....	4
Annexes.....	6
Annexe 1 : Extrait de l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). .....	6
Annexe 2 - UE850 - Expérience professionnelle et développement de compétences (1/3) .....	10
Annexe 3 – Sur l'observation .....	11
Annexe 4 – Rapport du maître d'accueil .....	12
Annexe 5 – Attestation de présence (trame).....	13
Annexe 6 – Coordonnées des services pédagogiques des sites de l'INSPÉ.....	14

## Objectifs

Le stage en école en 1<sup>re</sup> année de Master MEEF 1<sup>er</sup> degré a les objectifs suivants :

- découvrir le métier de professeur des écoles en situation
- comprendre et s'appropriier le fonctionnement institutionnel de l'école
- nourrir sa préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE)<sup>2</sup>
- s'essayer au format professionnel du professeur des écoles et se préparer à prendre une classe en responsabilité en tant qu'étudiant fonctionnaire stagiaire (EFS) en cas de réussite au CRPE

<sup>1</sup> L'articulation de l'observation et de la pratique accompagnée sera précisée par site dans des documents spécifiques.

<sup>2</sup> Voir la présentation des épreuves du CRPE externe à l'adresse internet suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid73415/epreuves-concours-externe-recrutement-professeurs-des-ecoles.html>

- s'approprier le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (Annexe 1).

Il est principalement rattaché à l'UE 850 (annexe 3): expérience professionnelle en alternance et développement de compétences commençant au semestre 7 jusqu'à la fin de l'année universitaire.

## Cadre

Ce stage comprend différentes périodes réparties sur l'année universitaire pour une durée totale de 4 semaines.

A chacune de ces périodes, un étudiant ou un binôme d'étudiants est accueilli dans la classe d'un maître d'accueil (Enseignant Maître Formateur (EMF) ou Maître d'Accueil Temporaire (MAT)) en présence de ce dernier.

Le stage porte sur toutes les disciplines de l'école élémentaire et tous les domaines d'activité de l'école maternelle.

Le principe de l'ensemble du stage est celui d'une immersion progressive dans les activités professionnelles d'un enseignant afin d'approcher au plus près les réalités du fonctionnaire stagiaire l'année suivante.

Le stage comporte des moments d'observation, notamment en début de stage, de pratique professionnelle et de temps d'échanges en présence du maître d'accueil.

L'activité de l'étudiant s'inscrit dans le fonctionnement ordinaire de la classe.

Cependant, en lien avec la préparation du concours

- i) au premier semestre et dans la mesure du possible, l'étudiant mènera au moins une séance de mathématiques ou de français.
- ii) au second semestre et dans la mesure du possible, l'étudiant mènera au moins une séance en EPS et une séance en lien avec la thématique de son dossier concours (choix entre sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts plastique, éducation musicale, enseignement moral et civique).

## Activité de l'étudiant

L'activité de l'étudiant dans le stage peut prendre la forme de l'observation et de la pratique accompagnée. Ces activités font l'objet d'analyses avec le maître d'accueil.

### 1. L'observation

Elle porte sur **l'organisation de la vie de l'école et de la classe** ainsi que sur la **pratique enseignante** (annexe 1). Elle fait l'objet d'une prise de notes pour alimenter le dossier personnel de stage de l'étudiant.

### 2. La Pratique accompagnée

La pratique accompagnée consiste à prendre en charge les élèves en étant accompagné par le maître d'accueil.

#### a. La préparation à la prise en charge de la classe

Chaque prise en charge de la classe par l'étudiant fait l'objet d'une **fiche de préparation réalisée par l'étudiant et présentée au maître d'accueil**, précisant les objectifs visés en termes de connaissances et de compétences, les phases de la séance, les activités des élèves, les dispositifs d'évaluation...

## **b. Le fonctionnement du binôme pendant la mise en œuvre des séances**

En binôme, pendant qu'un étudiant conduit la séance, l'autre observe et prend des notes qu'il organise ensuite dans un compte-rendu d'observation.

## **c. le bilan**

Le bilan des séances menées se fait :

i. par les **entretiens avec le maître d'accueil**: à l'issue de chaque journée ou de chaque stage, étudiant(s) et maître d'accueil analysent ensemble la séance / les séances conduite(s) par l'étudiant ;

ii. par le **rapport du maître d'accueil** (annexe 3) ;

iii. par un retour sur les observations et la pratique de l'étudiant en séance d'analyse à l'INSPÉ. Il contribue à la perception des effets des pratiques d'enseignement sur les apprentissages des élèves.

L'étudiant — pour les séances qu'il a menées — est en mesure de présenter ses choix à partir de préparations, de compte-rendu d'observation et éventuellement de travaux d'élèves.

Ces éléments contribuent à la construction de ses compétences professionnelles et alimentent son dossier personnel de stage.

## **3. Le dossier personnel de stage**

Le dossier personnel de stage **anticipe le portfolio élaboré en M2**. Certains de ses éléments pourront être intégrés à ce dernier . Il est un outil contribuant de manière essentielle à la continuité du parcours de l'étudiant.

Outre les préparations relatives aux séances conduites et l'analyse des séances observées, le dossier personnel contient :

- un relevé de quelques outils auxquels le maître se réfère ;
- des productions d'élèves commentées ;
- les documents utilisés ;
- les rapports des maîtres d'accueil ;
- des réflexions personnelles sur les questions restées en suspens, en lien avec les compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, les compétences professionnelles du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation ...

## **Action du maître d'accueil**

Chaque étudiant de M1 est reçu et accompagné par un maître d'accueil dans sa classe. Celui-ci :

- aide l'étudiant à construire et à adapter les séances au contexte de la classe ;
- facilite l'observation conduite par l'étudiant en orientant son regard vers des points spécifiques de l'activité de la classe et en explicitant quelques aspects de sa pratique ;
- participe au bilan des séances menées par l'étudiant, notamment au travers d'entretiens post-séance ;
- établit un rapport sur l'activité de l'étudiant (annexe 4) et renseigne la fiche de présence de l'étudiant (annexe 5).

Pour toute question relative au déroulement du stage, le maître d'accueil peut contacter les services pédagogiques du site INSPE de rattachement de l'étudiant (annexe 6).

## Evaluation de l'UE 850

L'évaluation de l'UE 850 consiste dans la **présentation orale suivie d'un entretien**, fondée sur un dossier présentant l'analyse réflexive d'une séance menée par l'étudiant pendant sa dernière période de stage.

Cette analyse prend en compte :

- les programmes de l'école primaire en vigueur ainsi que les documents d'accompagnement présents sur le site Eduscol ;
- le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (annexe de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013), notamment les compétences P1 et P2 du professeur (annexe 1).

L'étudiant décrit et analyse le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements de la séance choisie. Il s'attache notamment à analyser les raisons qui peuvent expliquer l'écart entre ce qu'il avait prévu de faire et ce qu'il a réellement effectué. La qualité de la réflexivité sera l'un des critères d'évaluation. L'analyse portera sur la séance, les productions d'élèves et le(s) support(s) utilisé(s).

La séance analysée est contextualisée dans une séquence.

L'analyse comporte 3 à 4 pages hors annexes.

### a. Constitution du dossier

Ce dossier consiste en l'analyse d'une séance (fiche de préparation à joindre en annexe) menée ou à défaut vécue par l'étudiant durant son stage de pratique accompagnée. **Il est souhaitable que le maître d'accueil temporaire autorise et aide l'étudiant à mener cette séance pendant le stage de pratique accompagnée en S8.** Cette séance peut concerner toutes les disciplines de l'école primaire.

Ce dossier de 4 à 6 pages n'est pas lui-même noté mais il permet de préparer efficacement la présentation orale qui valide l'obtention de l'UE.

Il peut être en partie préparé pendant l'UE 850, en S8, dans le cadre des heures consacrées à l'observation et à l'analyse de situations et de pratiques d'enseignement-apprentissage.

Ce dossier est communiqué à la commission composée au moins d'un formateur de l'INSPÉ au moins 8 jours avant l'oral, en version papier ou électronique, en accord avec le formateur.

### b. La présentation orale

La présentation orale (10 mn) se déroule à l'INSPÉ. L'étudiant s'appuie sur les supports pertinents.

L'essentiel de cette présentation comporte les points suivants :

- Contexte de l'école, de la classe, éléments du contexte de l'école influant sur la séance (spécificités, projet d'école, caractéristiques des élèves...) ;
- Discipline choisie ou domaine et justification du choix ;
- Situation de la séance choisie dans le contexte de la séquence ;
- Description succincte de la séance ;
- Analyse de la séance :
  - o Quel est l'objectif de la séance ? Est-il atteint ?
  - o Quelles sont les ressources choisies ? Quelles justifications pour les choix opérés (supports fournis aux élèves, matériel utilisé, outils...) ?
  - o Quel est le dispositif pédagogique choisi et quels en sont les effets ?
  - o Le cas échéant, quelle analyse des productions d'élèves peut être proposée ?
  - o Quel écart entre le prévu et le réalisé ?
  - o Quelles explications et remédiations envisagées ?

- Bilan.

L'entretien (10 minutes) porte sur le bilan présenté par l'étudiant, les gestes professionnels fondamentaux, l'évolution du regard qu'il porte sur cette expérience professionnelle, sur le métier d'enseignant ainsi que sur la construction en cours de ses compétences...

Les critères d'évaluation de la prestation orale sont les suivants :

- maîtriser la langue française ;
- communiquer de manière claire et structurée ;
- répondre aux attendus ci-dessus ;
- répondre de manière pertinente lors de l'entretien ;
- questionner de manière pertinente son rapport au métier ;
- s'appuyer sur son dossier personnel ;

Une fiche d'évaluation récapitulative est fournie au formateur.

# Annexes

## Annexe 1 : Extrait de l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

N.B : dans la partie « Compétences communes à tous les professeurs », nous n'avons conservé que ce qui concerne le professeur des écoles.

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;

2. reconnaître **la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;

3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14,

- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),

- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

### Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et

sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

#### 1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

#### 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

#### 4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

#### **10. Coopérer au sein d'une équipe**

- Inscire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

#### **11. Contribuer à l'action de la communauté éducative**

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

#### **12. Coopérer avec les parents d'élèves**

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

### **13. Coopérer avec les partenaires de l'école**

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

#### **Compétences communes à tous les professeurs**

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

#### **En particulier, à l'école**

. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[...]

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

#### **En particulier, à l'école**

. Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

. Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

[...]

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

#### **En particulier, à l'école**

. Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

. Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

[...]

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

#### **En particulier, à l'école**

. À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

. Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

. Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

. Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.

. Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

[...]

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.

- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

## Annexe 2 - UE850 - Expérience professionnelle et développement de compétences (1/3)

Composante de rattachement		CAO - INSPÉ de Lorraine			
Mention et/ou parcours		INT_Master MEEF 1er degré			
Code Apogée		8WU53E10	Semestre		8
Responsable de l'UE		Laurent HUSSON laurent.husson@univ- lorraine.fr			
<b>Volume d'enseignement</b>		<b>39h</b>	<b>Crédits ECTS</b>		<b>3</b>
Volume de travail personnel		34h	Langue d'enseignement		français
<b>Enseignements composant l'UE</b>	<b>CNU</b>	<b>Heures CM</b>	<b>Heures TD</b>	<b>Heures TP</b>	<b>Heures eq TD</b>
Conception et analyse de situations et de pratique.	6900	X	8		8
Théories de l'apprentissage.	1600	X	8		8
Conception et analyse de séance.	7000		x	8	8
Enseigner en maternelle (tous sites sauf Sarreguemines)	1600	X	15		15
<i>Discipline non linguistique (Sarreguemines)</i>	<i>1200</i>	<i>X</i>	<i>15</i>		<i>15</i>
Stage en milieu scolaire.	4 semaines réparties sur l'année				

### Descriptif

- Observation et analyse de situations et de pratiques d'enseignement : es invariants de l'école primaire : polyvalence, pluridisciplinarité ; les gestes professionnels fondamentaux. La gestion des apprentissages et de la classe ; l'organisation en cycles.
- Les théories de l'apprentissage et leur apport dans la compréhension des situations pédagogiques.
- Conception et analyse de séance.
- Stage en école : recueillir des données et les analyser pour comprendre les situations professionnelles ; s'essayer aux gestes professionnels du métier d'enseignant, dans la classe et dans l'école, par une immersion progressive dans les activités professionnelles d'un enseignant ; entrer dans une démarche réflexive sur sa pratique.
- Enseigner en maternelle : les pratiques professionnelles de l'enseignant en maternelle
- *Le système éducatif allemand. Etude comparative avec le système français. Apprentissage linguistique par immersion. Dispositif de l'Enseignement Approfondi de l'allemand (DEAA) de la Moselle. Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE). Gestion bilingue de la classe (vocabulaire en allemand de gestion de classe) [Sarreguemines]*

### Pré-requis

Aucun prérequis spécifique.

*Maîtrise d'une langue vivante étrangère [Sarreguemines]*

### Acquis d'apprentissage

- Disposer d'outils d'observation, en appui sur des savoirs théoriques et techniques
- Dégager les principes fondamentaux des théories de l'apprentissage en jeu dans les situations scolaires.
- Maîtriser la logique d'une séance d'apprentissage (distinction séance/séquence, les différents moments d'une séance et d'une séquence, les notions de programmation et de progression).
- *Connaître le contexte d'exercice des enseignants de la Moselle-Est . [Sarreguemines]*
- *Connaître les partenaires allemands, pour mieux coopérer [Sarreguemines]*
- *Savoir développer des compétences interculturelles chez les élèves (dont auront la charge les étudiants au cours de leur carrière d'enseignant) [Sarreguemines]*

### Compétences visées

- Connaître les traits fondamentaux des théories de l'apprentissage et leurs conséquences quant à la construction et l'analyse de séances d'enseignement.
- Pouvoir observer et analyser les différents aspects d'une séance en classe.
- Construire, mener, évaluer et analyser une séance d'enseignement en fonction d'un objectif d'apprentissage dans les domaines de l'école primaire (maternelle et élémentaire).
- *Connaître le système éducatif allemand. Etude comparative avec le système français [Sarreguemines]*
- *Connaître l'apprentissage linguistique par immersion [Sarreguemines].*
- *Enseigner une Matière par l'Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE). Gérer la classe de manière bilingue(vocabulaire en allemand de gestion de classe) [Sarreguemines]*

## Annexe 3 – Sur l’observation

L’observation portera sur l’organisation de la classe et de l’école, ainsi que sur les séances.

### a. L’observation sur l’organisation de la classe envisage :

- i. **l’organisation de l’espace** (les zones d’activités, leurs complémentarités, leurs spécificités, la sécurité, ... ) ;
- ii. **l’organisation du temps** (l’équilibre de la journée — alternance, durée des séances — emploi du temps hebdomadaire — distribution des différentes disciplines — contraintes, souplesse possible, progressions mensuelles, trimestrielles, annuelles, ... ) ;
- iii. **l’organisation du travail des élèves** (le travail de groupes, le travail collectif, le travail individuel,...).

### b. L’observation de l’organisation de l’école :

- i. **l’aménagement des espaces ;**
- ii. **le fonctionnement décloisonné des classes et l’ouverture aux partenariats** (projets d’école, de cycles, ... ) ;
- iii. **les relations au sein de la communauté éducative ;**
- iv. **les exigences de sécurité et d’hygiène ;**
- v. **l’articulation scolaire / périscolaire.**

### c. L’observation des séances

Les observations faites au cours d’une séance permettent à l’étudiant d’analyser (en référence aux compétences professionnelles de l’enseignant) :

- i. **l’organisation pédagogique** (contenus, objectifs, place de la séance dans la séquence, progression, programmation, décomposition en étapes successives, activités des élèves, formes de travail, alternances...) ;
- ii. **le travail du maître dans et hors le temps de classe** (préparation, conduite de la classe, consignes, obstacles rencontrés, ajustements, remédiations...) ;
- iii. **le travail des élèves** (participation, tâches, productions, apprentissages, obstacles rencontrés...) ;
- iv. **les évaluations** mises en place...

## Annexe 4 – Rapport du maître d'accueil

 <b>UNIVERSITÉ DE LORRAINE</b>		<b>Année universitaire 2020-2021</b>  <b>Stage en école</b> <b>Rapport du maître d'accueil</b>		
<b>Master MEEF mention 1<sup>er</sup> degré – 1<sup>re</sup> année</b>				
<b>NOM Prénom de l'étudiant :</b> <b>Site de formation :</b> <b>Groupe :</b>				
<b>Maitre d'accueil : Nom Prénom :</b> <b>Contexte du stage</b> Dates : du .....au ..... <i>Durée (en jours de classe) :</i> <i>Ecole et adresse de l'école :</i> <i>Niveau de la classe d'accueil</i>				
<b>Conditions d'exercice :</b>				
<b>Implication dans la vie de la classe et de l'école :</b>				
<i>Pour chacune des 3 rubriques, évaluez le stagiaire en cochant l'une des cases entre 1 (très insuffisant) et 4 (très satisfaisant)</i>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>- Ponctualité / Assiduité</b>				
<b>- Investissement dans le domaine de la pédagogie</b>				
<i>(prise en charge de la classe et/ou de groupes, diversité des séances ou activités animées, ...)</i>				
<b>- Curiosité professionnelle</b>				
<i>(questionnement, recherche personnelle, qualité des entretiens ...)</i>				
<b>Appréciation globale :</b>				

**Le Maître d'Accueil,** [date, signature]

Ce document doit parvenir sous 15 jours aux services pédagogiques du site (adresse de contact à l'annexe 5)



## **Annexe 6 – Coordonnées des services pédagogiques des sites de l'INSPÉ**

Nancy-Maxéville (54) : [INSPE-gestm1-ncy@univ-lorraine.fr](mailto:INSPE-gestm1-ncy@univ-lorraine.fr)

Bar le Duc (55) : [INSPE-pedagogie-bld@univ-lorraine.fr](mailto:INSPE-pedagogie-bld@univ-lorraine.fr)

Metz-Montigny (57) : [INSPE-pedagogie-mtz@univ-lorraine.fr](mailto:INSPE-pedagogie-mtz@univ-lorraine.fr)

Sarreguemines (57) : [corinne.weiss@univ-lorraine.fr](mailto:corinne.weiss@univ-lorraine.fr)

Epinal (88) : [INSPE-pedagogie-epi@univ-lorraine.fr](mailto:INSPE-pedagogie-epi@univ-lorraine.fr)